

Procédure à suivre pour le bon déroulement du conseil fédéral spécial sur la plateforme Zoom

Afin de favoriser les échanges et les débats fluides, voici quelques règles pour la tenue de l'instance virtuelle que nous vous invitons à lire dès maintenant.

Notez que **nous vous suggérons fortement d'utiliser un ordinateur plutôt qu'un téléphone**, car l'ordinateur offre plus d'options. De plus, des frais interurbains pourraient vous être facturés si vous utilisez un téléphone, en fonction de votre forfait. **La FEESP ne remboursera pas ces frais.**

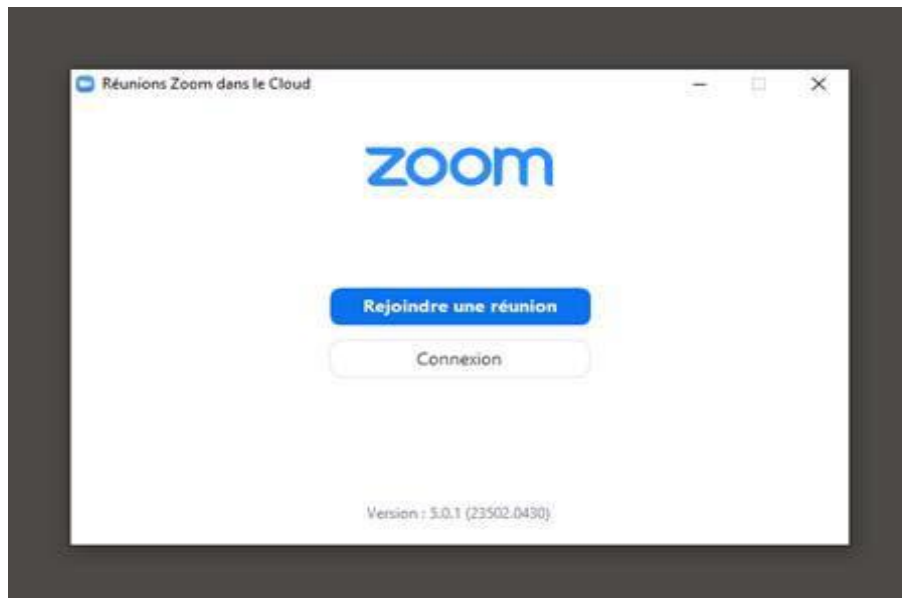
I. SE CRÉER UN COMPTE ZOOM

Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de vous créer un compte Zoom quelques jours avant de participer à une réunion. Notez que cette étape n'est pas obligatoire, mais préférable. Pour ce faire, veuillez vous rendre sur la page web de Zoom au lien suivant : <https://zoom.us/>.

Si l'application Zoom est installée sur votre ordinateur, vous pouvez vous connecter via celle-ci.

L'inscription à Zoom ainsi que la participation à une réunion à laquelle vous avez été convoqué sont gratuites.

Si vous avez des difficultés techniques, vous pouvez appeler Stéphanie Fournier au 438 491-1806.



II. BIEN SE NOMMER

En arrivant dans la réunion, nous vous demandons de vous nommer suivant la nomenclature suivante qui facilitera le fonctionnement pour la présidence d'assemblée.

**1. Délégué-es officiel-les, membres du comité exécutif et du bureau fédéral
(Avec droit de parole et droit de vote)**

D-Prénom Nom numéro de syndicat ou délégation.

Exemple: D-Stéphanie Gratton 0901023 *ou* D-Stéphanie Gratton bureau fédéral

**2. Délégué-es fraternel-les
(Avec droit de parole, mais sans droit de vote)**

F-Prénom Nom numéro de syndicat

Exemple : F-Maxime Dupuis 0902056

**3. Délégué-es conditionnel-les
(Sans droit de parole, sans droit de vote)**

S-Prénom Nom numéro de syndicat

Exemple : S-Monique Arsenault 0915022

**4. Invité-es, visiteuses et visiteurs
(Sans droit de parole, sans droit de vote)**

V-Prénom Nom organisation

Exemple : V-Alain Tremblay Le Devoir

**5. Salarié-es, coordination et dirigeantes et dirigeants du mouvement
(Avec droit de parole, mais sans droit de vote)**

Z-Prénom Nom organisation

Exemple : Z-Manon Roberge FEESP

IMPORTANT : Veuillez vous nommer avant d'arriver dans la salle d'attente ou dès votre entrée dans la réunion. Nous devons retourner dans la salle d'attente les gens qui ne se sont pas nommés selon la procédure ci-haut.

III. DÉROULEMENT, PRISE DE PAROLE ET VOTE À MAIN LEVÉE

Avant de participer à la réunion, nous vous invitons à prendre quelques minutes pour visionner le tutoriel suivant :

Rejoindre une réunion : https://youtu.be/RgZPZ_qCvZk

1. Arrivée dans la réunion

La salle d'attente sera ouverte dès 16 h 30. À votre arrivée, vous serez invités à vérifier si le nom vous identifiant suit la nomenclature expliquée plus haut. Les personnes animatrices vous accepteront après avoir vérifié votre nom sur la liste d'inscription.

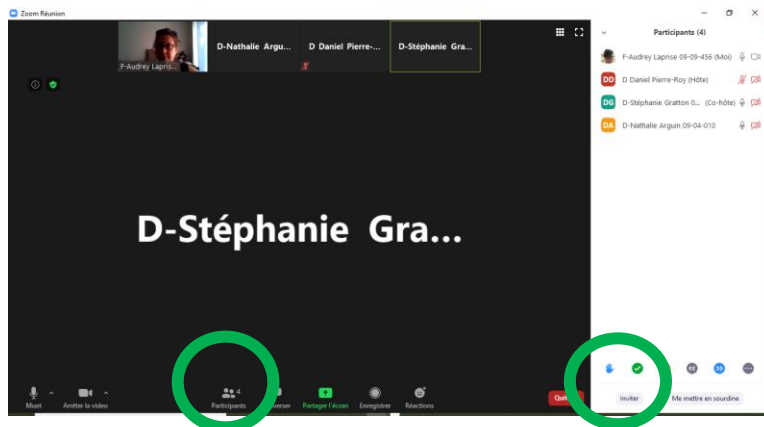
Une fois dans la réunion, les caméras et les micros seront fermés en tout temps, sauf lorsque la parole vous sera accordée. La prise de parole est expliquée ci-après.

Veillez ne pas vous déconnecter pendant la réunion.

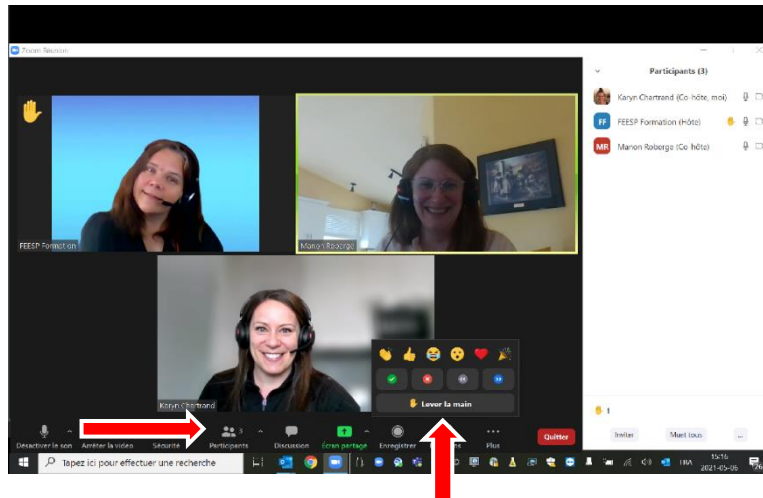
2. Lever la main et prendre la parole

La fenêtre de conversation (chat) sera désactivée afin d'assurer le bon déroulement de la réunion. Si vous voulez prendre la parole, vous devez lever la main (cliquez sur l'icône de la main bleue encerclée ci-dessous). L'option « lever la main » se trouve dans les choix lorsque vous cliquez sur « participants » en bas de votre écran dans la version antérieure de ZOOM. Dans la version plus récente, l'option « lever la main » se trouve dans « réactions » (bonhomme sourire) dans votre barre d'outils située au bas de votre écran. Une fois votre tour venu, une personne animatrice vous donnera la parole. À ce moment, activez votre caméra et votre micro pour parler et pensez à les refermer une fois votre intervention terminée.

Version antérieure de ZOOM



Nouvelle version de ZOOM



3. Propositions et amendements

Les propositions à adopter seront projetées en mode « partage d'écran » et seront visibles par les participantes et participants à la réunion.

Nous demanderons qu'une personne propose et qu'une autre appuie, comme à l'habitude. Pour cela, ces personnes devront lever la main.

4. Voter

Comme dans les instances en présence, **seulement les délégués officiels ont droit de vote.**

Pour les votes à main levée : Pour voter, les délégués officiels devront cliquer sur le crochet vert s'ils sont ***pour***, ou sur le X rouge s'ils sont ***contre***.

Après un certain délai, l'équipe d'animation vous indiquera si la proposition est adoptée ou rejetée.

**POUR TOUT PROBLÈME DE CONNEXION À LA RÉUNION,
APPELEZ AU 438 491-1806**

**POUR VOTER OU DEMANDER LA PAROLE SUR UN TÉLÉPHONE,
ENVOYEZ UN TEXTO AU 438 491-1806
(INCLUANT NOM ET STATUT)**